

Intitulé de l'UE	Législation de la vie des affaires I
Section(s)	- (5 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Aurélie DI TRAPANI	62.5	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit des assurances	37.5h	Aurélie DI TRAPANI
Législation bancaire	25h	Aurélie DI TRAPANI

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Droit des assurances : 25h de théorie, 12.5h de travaux
Législation bancaire : 25h de théorie

Langue d'enseignement
Droit des assurances : Français
Législation bancaire : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe <ul style="list-style-type: none"> ◦ Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion. • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit <ul style="list-style-type: none"> ◦ Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique ◦ Démontrer d'une maîtrise des concepts de la sphère socio-économie, du fonctionnement de l'Entreprise et intégrer la responsabilité sociétale de celle-ci. • Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Cibler les différentes questions juridiques soulevées, les analyser et les confronter avec les sources idoines du droit ◦ Développer un esprit de synthèse ◦ Actualiser l'information, en vérifier la pertinence dans un contexte donné • S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution <ul style="list-style-type: none"> ◦ Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques ◦ Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Comprendre l'intérêt mais aussi des limites des mécanismes de l'assurance et du crédit, les mettre en rapport avec le contexte sociétal.
- Analyser et évaluer/critiquer un contrat type de crédit (crédit hypothécaire ou crédit à la consommation) ou d'assurance, au regard de jurisprudences ou de situations déterminées.
- Appliquer à une situation donnée, la réglementation adéquate en matière de crédit réglementé et d'assurance.

Contenu de l'AA Droit des assurances

Réflexion générale sur la fonction de l'assurance.

- Assurances sous l'aspect de l'évolution historique
- Caractéristiques du contrat d'assurance
- Les différents types d'assurances
- Terminologie : Les parties dans le contrat d'assurances - notions risque, sinistre, garantie, couverture,
- Examen de la loi du 4 avril 2014 - définitions des parties, de l'intérêt, du risque - conditions de validité du contrat - droits et obligations des parties à la conclusion du contrat et en cours de contrat en différenciant assurances indemnitaire / forfaitaire et assurances de dommages et assurances de personnes, effets, contentieux.
- Examen de la loi du 31 mai 2017 sur la RC auto obligatoire et l'AR du 16 avril 2018
- Examen d'autres types d'assurances.
- Analyse des caractéristiques spécifiques des contrats d'assurance.
- Les obligations des parties (assureur et assuré) - mises en regard avec l'interprétation donnée par la jurisprudence.
- Analyse juridique d'une assurance choisie.

Contenu de l'AA Législation bancaire

- Réflexion générale sur les fonctions et limites du crédit.
- Quelques définitions et notions de base (la banque, la monnaie, les institutions de contrôle, carte de crédit/débit,...).
- Différents crédits et différentes sûretés.
- Analyse de deux contrats de crédit : le crédit à la consommation et le crédit hypothécaire.

Méthodes d'enseignement

Droit des assurances : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive

Législation bancaire : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive

Supports

Droit des assurances : copies des présentations, notes de cours

Législation bancaire : copies des présentations, notes de cours, activités sur eCampus

Ressources bibliographiques de l'AA Droit des assurances

Fontaine ,M,Droit des assurances ,Larcier, 2016

Dubuisson,B,Droit des assurances ,UCL,2019-2020 uniquement tome reprenant des polices

Publications d'Assuralia ,de la FSMA

Ressources bibliographiques de l'AA Législation bancaire

Biquet-Mathieu, C. (2016). Crédit aux consommateurs et aux P.M.E. (CUP, vol.170). Bruxelles, Belgique: Editions Larcier.

Manuel Febelfin academy, Intermédiation de crédit (module 2 et 3).

Le crédit à la consommation, SPF Economie.

Évaluations et pondérations

Évaluation	Évaluation avec notes aux AA
Pondérations	Droit des assurances : 60% Législation bancaire : 40%
Langue(s) d'évaluation	Droit des assurances : Français Législation bancaire : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Droit des assurances :

L'examen est un examen oral dans le cadre duquel l'étudiant présentera une réflexion personnelle sur un sujet vu au cours agrémenté d'un élément nouveau (cfr modalités ci-dessous) et sera questionné sur un point de matière sans préparation ainsi que deux définitions.

Ces modalités sont identiques pour la première et deuxième session.

Pondération:

Question préparée: 50%

Question ouverte: 30% (une question sur le cours dans une partie qui n'a pas été préparée)

Deux définitions : 20%

Critères d'évaluation de la question préparée:

Le sujet a été vu au cours: /1

* Maîtrise du sujet: /3 (l'étudiant connaît les principes et concepts liés à la matière présentée, il prend avec lui le jour de l'examen son code)

* Structure du propos: /2 (l'étudiant présente un exposé clair et structuré de son sujet)

- * Présence d'un élément nouveau: /3 (l'étudiant incorpore dans sa présentation un article de doctrine ou une jurisprudence au minimum, qui n'ont pas été vus au cours et qu'il prend avec lui le jour de l'examen en réservant une copie pour le professeur)
- * Ponctualité et respect du cadre: /1 (l'étudiant est présent à l'heure de son examen et ne dépasse pas les 10 minutes de présentation)
- * Avis personnel: /5 (l'étudiant prend le temps de donner son avis critique et juridique sur le sujet)
- * Recherches et pertinence du contenu: /5 (l'étudiant a effectué des recherches juridiques suffisantes pour alimenter sa réflexion)

Méthode d'évaluation de l'AA Législation bancaire :

L'examen est un examen oral dans le cadre duquel l'étudiant présentera une réflexion personnelle sur un sujet vu au cours agrémenté d'un élément nouveau (cfr modalités ci-dessous) et sera questionné sur un point de matière sans préparation ainsi que deux définitions.

Ces modalités sont identiques pour la première et deuxième session.

Pondération:

Question préparée: 50%

Question ouverte: 30% (une question sur le cours dans une partie qui n'a pas été préparée)

Deux définitions : 20%

Les étudiants qui auront réalisé l'exercice de recherche/comparaison du 5/10/2021 dans le cadre du chapitre 2 répondant aux consignes se verront attribuer un bonus sur la cote finale allant de 0,5 à 1 point. Ce bonus ne sera attribué que sur l'examen réalisé en première session.

Critères d'évaluation de la question préparée:

- * Le sujet a été vu au cours: /1
- * Maîtrise du sujet: /3 (l'étudiant connaît les principes et concepts liés à la matière présentée, il prend avec lui le jour de l'examen son code)
- * Structure du propos: /2 (l'étudiant présente un exposé clair et structuré de son sujet)
- * Présence d'un élément nouveau: /3 (l'étudiant incorpore dans sa présentation un article de doctrine ou une jurisprudence au minimum, qui n'ont pas été vus au cours et qu'il prend avec lui le jour de l'examen en réservant une copie pour le professeur)
- * Ponctualité et respect du cadre: /1 (l'étudiant est présent à l'heure de son examen et ne dépasse pas les 10 minutes de présentation)
- * Avis personnel: /5 (l'étudiant prend le temps de donner son avis critique et juridique sur le sujet)
- * Recherches et pertinence du contenu: /5 (l'étudiant a effectué des recherches juridiques suffisantes pour alimenter sa réflexion)

Année académique : **2021 - 2022**